



94% des enseignants résidents du secondaire attendus ce jeudi 25 novembre, et 50% des enseignants résidents du primaire, ont choisi de faire grève. Le Comité de Empresa et les syndicats locaux nous ont également témoigné leur appui. On ne peut ignorer ni minimiser cette mobilisation ; l'unanimité signifie quelque chose et souligne une urgence.

Les équipes sont épuisées par les sacrifices consentis pendant la période du COVID qui, en réalité, est loin d'être close. Mais, aux remerciements purement verbaux adressés au dévouement de

tous les travailleurs, a succédé un air bien connu : celui de l'austérité et des restrictions, sur fond de libéralisation accélérée de l'enseignement français à l'étranger.

**Nous dénonçons donc :**

**1) Le désengagement de l'État français à l'AEFE.**

Doubler le nombre d'élèves dans le réseau d'enseignement français à l'étranger tout en maintenant un budget inchangé à l'AEFE (déjà grevé par la coupe des 33 millions), conformément à l'objectif marqué par le Président de la République, revient à étrangler les établissements existants, qui oscillent entre restrictions croissantes et augmentation continue des frais de scolarité. Des moyens financiers et humains (subventions, formations, postes de détachés, homologations, etc.), dont le manque se fait criant dans le réseau de l'opérateur public, sont alloués à des établissements privés.

Dans le même temps, dès qu'un enseignant résident prend sa retraite ou rentre en France, son poste est de plus en plus systématiquement supprimé : en Espagne, on compte 34 postes de fonctionnaires supprimés en 3 ans (dont par exemple deux postes à Alicante l'an dernier) ; or ces postes (si vite supprimés en contexte de crise mais qu'on ne crée plus depuis longtemps dans les époques prospères) sont un des principaux supports de l'engagement public dans l'enseignement français à l'étranger.

**2) Le manque de dialogue, la minimisation du mal-être des personnels et les tendances autoritaires à l'AEFE.**

De même que la "Réforme du lycée" a été imposée par le ministère de l'Éducation Nationale sans aucune consultation ni temps de préparation, l'AEFE ignore sur plusieurs dossiers les mises en garde de nos représentants dans les différentes instances. Elle semble ne pas mesurer le mal-être, la lassitude et la colère de travailleurs déjà éprouvés par la crise sanitaire, privés de reconnaissance institutionnelle et financière. Le dialogue semble mis à mal, voire brisé, tant à l'échelle supranationale qu'à l'échelle locale. Dans un établissement conventionné comme le nôtre, la double tutelle n'est plus toujours l'occasion d'un enrichissement conjoint du projet éducatif, mais il semble parfois qu'on tende à l'effacement de l'esprit de service public.

Les risques psychosociaux liés à l'épuisement et à la prolifération des tâches (multiplication des réunions de tout type, surmenage électronique, nouvelles missions, nouveaux protocoles, enquêtes, formulaires, fiches, etc.) sont reconnus du bout des lèvres par les hiérarchies mais ne constituent en aucun cas une priorité et un point de départ pour la réflexion sur le système ; on en fait commodément des poncifs ("on a toujours dit ça") ou on les renvoie à des insuffisances individuelles (le travailleur n'est pas à la hauteur, ou pas de bonne volonté, ou pas bien formé, ou pas assez ouvert au changement). L'écart entre le vécu des travailleurs et la logique du pilotage va croissant et conduit à l'exaspération, au ressentiment et à l'échec.

Un autre exemple significatif est fourni par le cas des collègues résidents soumis à des redressements fiscaux injustifiables par Hacienda, sans le moindre secours pour l'instant de la part de l'AEFE et des services diplomatiques. Alors que nous avons alerté depuis plusieurs années sur la multiplication des demandes de déclarations de revenus de la part de l'administration fiscale espagnole, illégitimes au regard de la Convention bilatérale de 1997, des collègues de plus en plus nombreux se font réclamer des sommes fantaisistes s'élevant à plusieurs dizaines de milliers d'euros, voient leurs comptes saisis, se trouvent engagés dans des procédures judiciaires longues et complexes, situation qui crée un profond sentiment d'insécurité et d'abandon chez l'ensemble des résidents.

**3) L'absence de reconnaissance salariale.**

Quelle que soit la catégorie à laquelle appartiennent les personnels, résidents ou en contrat local, la perte de pouvoir d'achat est continue depuis des années (près de 10% en dix ans) ; et aucune perspective d'amélioration ne se dessine au chapitre de la rémunération - alors que la charge de travail s'alourdit sans cesse. Certaines primes (statutaires, Grenelle, informatique), votées et versées en France, ne sont toujours pas mises en place à l'AEFE, ni pour les professeurs résidents, ni pour les professeurs en contrat de droit local.